



# T601.10

Billets et surclassements dégriffés

Édition: 01.06.2024

## Modifications valables à partir du 1er juin 2024

### Chiffre

### Modifications

2.3.1

Chiffre supprimé. Il est désormais possible de combiner un billet dégriffé 2<sup>e</sup> classe et un surclassement (dégriffé).

## Table des matières

<b>0</b>	<b>Observations préliminaires</b> .....	<b>4</b>
<b>1</b>	<b>Champ d'application</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Dispositions générales</b> .....	<b>6</b>
2.1	Définition et validité .....	6
2.2	Émission .....	6
2.3	Changements de parcours .....	7
2.4	Facilités de voyage pour les enfants .....	7
2.5	Chiens/Vélos .....	7
<b>3</b>	<b>Échange et remboursement</b> .....	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Irrégularités</b> .....	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Modèles</b> .....	<b>10</b>

## **0 Observations préliminaires**

- 0.1 Le Tarif 600, et en particulier le chiffre 3 E-Tickets, règle le transport des voyageurs titulaires d'un billet ou d'un surclassement dégriffé, pour autant que les prescriptions ci-après ne contiennent pas de dispositions contraires.

# 1 Champ d'application

1.1 Le champ d'application est disponible sur <https://www.allianceswisspass.ch/awbf>.

## 2 Dispositions générales

### 2.1 Définition et validité

2.1.1 Les billets et surclassements dégriffés sont des billets contingentés à prix réduit valables pour une relation spécifique prévue à l'horaire (train, bus, bateau, etc.).

Les billets dégriffés sont disponibles pour les adultes, les titulaires d'un abonnement demi-tarif, les enfants de 6 à 15,99 ans et les chiens.

Les surclassements dégriffés sont valables en combinaison avec un titre de transport valable de 2<sup>e</sup> classe. Les enfants et autres ayants droit aux prix réduits (titulaires d'un abonnement général ou d'un abonnement demi-tarif) paient le surclassement dégriffé réduit.

2.1.2 L'offre de billets et surclassements dégriffés dépend de différents facteurs: date du voyage, classe, parcours et occupation.

2.1.3 Les titres de transport sont personnels. Ils sont valables uniquement à la date, pour la relation (selon numéros de trains/de marche) et sur le parcours indiqués sur le billet.

2.1.4 L'offre des billets dégriffés s'applique uniquement aux simples courses en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, celle des surclassements dégriffés aux simples courses en 1<sup>re</sup> classe. Les billets ne sont pas liés à une place déterminée (pas de réservation de place). Il est éventuellement possible de réserver des places selon le Tarif 601, chiffre 7.

2.1.5 Si une cliente/un client a acheté un billet dégriffé avec demi-tarif alors qu'elle/il n'en possède pas, il/elle doit acheter en plus un demi-billet au tarif normal; s'il ne le fait pas, elle/il est considéré(e) comme un voyageur avec titre de transport partiellement valable (RemitF) selon le Tarif 600.

2.1.6 Des billets dégriffés sont disponibles pour les relations effectuées au sein des communautés tarifaires intégrales suivantes:

- T651.4 Frimobil
- T651.5 Passepartout
- T651.13 Ostwind
- T651.22 Mobilis

Les autres communautés tarifaires intégrales ne proposent pas de billets dégriffés.

Aucun surclassement dégriffé n'est disponible pour les relations effectuées au sein des communautés tarifaires intégrales.

### 2.2 Émission

2.2.1 Les billets et surclassements dégriffés sont émis comme OnlineTickets ou MobileTickets conformément au Tarif 600.

2.2.2 Les billets sont vendus dans les boutiques en ligne (webshops) et les applications mobiles des différentes entreprises de transport.

Les billets et surclassements dégriffés sont mis en vente au plus tôt six mois avant la date du voyage souhaitée. La date du voyage, le moyen de transport et la durée du voyage doivent être déterminés au moment de l'achat du billet.

Il est également possible de fixer pour certaines courses des délais de prévente plus courts; les directives du système de vente s'appliquent.

Pour les billets de raccordement réduits vers des voyages internationaux, le délai de prévente peut se monter à six mois.

2.2.3 En plus des numéros de trains / courses pour lesquels le billet ou le surclassement dégriffé est valable, la relation d'horaire prévue est mentionnée avec les lieux de correspondance ainsi que les heures de départ et d'arrivée.

## **2.3 Changements de parcours**

2.3.1 Pour les billets et surclassements dégriffés, les changements de parcours sont impossibles.

## **2.4 Facilités de voyage pour les enfants**

2.4.1 Les facilités des voyages sont accordées selon les dispositions du Tarif 600.3.

## **2.5 Chiens/Vélos**

2.5.1 L'achat de billets dégriffés pour des vélos est impossible.

2.5.2 Des billets dégriffés peuvent être achetés pour des chiens à condition d'être émis au nom de la personne accompagnante. Le prix réduit du transport en 2<sup>e</sup> classe doit être payé.

### **3 Échange et remboursement**

- 3.1 Les billets et surclassements dégriffés peuvent uniquement être échangés ou remboursés dans les cas définis selon le Tarif 600.9, chiffre 10 dans les points de vente avec appareil de vente électronique et accès au dossier du client.

## **4 Irrégularités**

- 4.1 Les dispositions du Tarif 600, chiffre 13 s'appliquent par analogie aux billets et surclassements dégriffés.
- 4.2 En cas de faute d'une des entreprises de transport participant au champ d'application, par exemple une suppression de train, une interruption de trafic, etc., les billets et surclassements dégriffés sont valables, selon les dispositions du Tarif 601, chiffre 8, pour la prochaine relation possible, indépendamment du train utilisé et de la nécessité de changer de train. La cliente/le client est tenu(e) de demander si possible une attestation au personnel de vente ou au personnel de contrôle. Pour les billets et surclassements dégriffés imprimés, l'attestation doit être apportée au verso du titre de transport, avec l'indication du nouveau numéro du train/de la course et une confirmation sous forme du timbre à date de la gare, de l'empreinte de la pince ou du poinçonnement.

# 5 Modèles

## 5.1 Billet dégriffé

		Ticket-ID 047191007841				
<b>Sparbillett</b>					Surchat Gilles	
Gültig: 2023					01.01.1980	
		von/de/da/from	→ nach/a/a/to			KL. CL.
15.05	07:55	Grabs, Hochhaus	→ Evian-les-Bains (F) (lac)	15.05	13:05	2
*	*	*	→ *	*	*	*
via Buchs SG - Sargans - Zürich HB - Lausanne - Lausanne, Ouchy-Olympique *****						
Nur gültig für: B79015 IR3455 IC562 IC712 M74 BAT1111						
Vollpreis					CHF 62.80	
					VIS	
(2.) (SPEZ) (SPEZ)			Artikel-Nr.: 84004			
Bestell-Nr.: 9392696302			inkl. 7.70% MWST/SBB			
Grabs, Hochhaus ab 15.05.2023 07:55 Buchs SG, Bahnhof an 15.05.2023 08:05 Buchs SG ab 15.05.2023 08:09 Sargans an 15.05.2023 08:20 Sargans ab 15.05.2023 08:26 Zürich HB an 15.05.2023 09:22 Zürich HB ab 15.05.2023 09:32 Lausanne an 15.05.2023 11:40 Lausanne, gare ab 15.05.2023 12:06 Lausanne, Ouchy-Olympique an 15.05.2023 12:12 Lausanne-Ouchy (lac) ab 15.05.2023 12:30 Evian-les-Bains (F) (lac) an 15.05.2023 13:05						
Spezielle Konditionen: - Nur für den gebuchten Zug/Tag gültig - Kein Klassen- und Streckenwechsel möglich						
Für die Nutzung von E-Tickets gelten die aktuellen Tarife der Schweizerischen Transportunternehmen des direkten Verkehrs, insbesondere die Gemeinsamen Tarif-Nebenbestimmungen für den Direkten Verkehr und die beteiligten Verbände (T600) sowie die Tarife der Tarif- und Verkehrsverbände.						
Auszug: - E-Tickets sind persönliche und nicht übertragbare Fahrausweise. Sie sind dem Kontrollpersonal unaufgefordert und zusammen mit einem amtlichen Ausweis und / oder den auf die entsprechende Person ausgestellten gültigen Abonnementen vorzuweisen. - Für Erstattungen gelten der T600.9 oder die Bedingungen der jeweiligen Tarif- und Verkehrsverbände. Die Erstattung von E-Tickets im Zusammenhang mit internationalen Reisen erfolgt nach den internationalen Bestimmungen.						
Referenz-Nr.: 0308858731 / 17031309 19011 © SBB AG 0104.20 WS						

5.2 Surclassement dégriffé

<b>↔ SBB CFF FFS</b>				Ticket-ID 000089840974		
<b>Surclassement dégriffé</b>				Randin Florian		
Valable: 2021				01.01.1980		
30	🕒	von/de/da/from	→ nach/a/a/to	30	🕒	KL. CL.
24.11 *	12:45 *	Grandvillard, village *	→ Zürich, Dangelstrasse → *	24.11 *	15:56 *	1 *
via Bulle - Fribourg/Freiburg - Zürich HB - Zürich Wollishofen *****						
Seulement valable pour: B26408 RE4023 IC721 S18859 B16592						
Réduit 1/2				VIS CHF 13.40		

(1.) (SPEZ) (SPEZ) (HA)

Commande no: 728729168

Grandvillard, village dép. 24.11.2021 12:45

Bulle, gare routière arr. 24.11.2021 13:11

Bulle dép. 24.11.2021 13:19

Fribourg/Freiburg arr. 24.11.2021 13:55

Fribourg/Freiburg dép. 24.11.2021 14:04

Zürich HB arr. 24.11.2021 15:28

Zürich HB dép. 24.11.2021 15:37

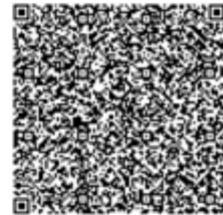
Zürich Wollishofen arr. 24.11.2021 15:44

Zürich Wollishofen, Bahnhof dép. 24.11.2021 15:49

Zürich, Dangelstrasse arr. 24.11.2021 15:56

No article: 84013

incl. 7.70% TVA/CFP



Conditions spéciales:

- Valable uniquement pour le train/jour réservé
- Changement de parcours impossible

L'utilisation des billets électroniques est régie par les tarifs actuels des entreprises suisses de transport du Service direct, notamment les dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes (T600) ainsi que les tarifs des communautés tarifaires et de transport.

Extrait:

- Les billets électroniques sont des titres de transport personnels et non transmissibles. Ils doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle, accompagnés d'une pièce d'identité officielle valable et/ou d'une carte de réduction au nom de la personne concernée.
- Le T600.9 ou les conditions de l'entreprise de transport/de la communauté concernée s'applique(nt) pour les remboursements. Le remboursement des billets électroniques dans le cadre de voyages internationaux est soumis à la réglementation internationale.



No référence: 0206916393 / 30091707 19680 © SBB AG 0104.19 WS